Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213503592-20251204-2025_091-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Visseiche

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Prefecture de Rennes
Le : 05/12/2025
Et
Publication ou notification du : 05/12/2025

L'an 2025, le 4 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Visseiche s'est réuni à la Salle communale, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GATEL Bruno, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/11/2025.

Présents : M. GATEL Bruno, Maire, Mme COCHET Tiphaine, MM : DAGUIN Clément, DAUVIER Vincent, DELONGLÉE Joël, FRITEAU Eric, HAREAU Ludovic, SIMON Claude, VIDAL Jérôme

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MARTIN Jennifer à M. VIDAL Jérôme, M. BESNARD Jean-Pierre à M. DAGUIN Clément

Absent(s) : M. LAMBERT Pascal

A été nommé(e) secrétaire : M. DAGUIN Clément

2025-091 – AUTORISATION A MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Avant le vote du budget, le code général des collectivités territoriales (CGCT) permet à l'exécutif d'une collectivité territoriale d'engager et mandater des dépenses pour assurer la continuité de l'action municipale.

Pour la section de fonctionnement, il est possible d'engager des dépenses et de mettre en recouvrement des recettes dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'exécutif peut mandater les dépenses relatives au remboursement en capital des annuités de la dette arrivant à échéance avant le vote du budget.

S'agissant des dépenses d'équipements, la collectivité peut engager les dépenses dans la limite du quart des crédits votés l'année précédente (Article L. 1612-1 du CGCT). Il est ainsi proposé au conseil municipal d'autoriser le maire, d'ici le vote du budget primitif 2026, à engager et mandater les dépenses pour les opérations d'équipements, dans la limite des montants indiqués ci-dessous.

NATURE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS	PLAFOND	CREDITS AUTORISES AVANT VOTE DU BUDGET EN 2026
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**1 612,00 €**	**25%**	**403,00 €**
165	165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 612,00 €	25%	403,00 €
20	**Immobilisations incorporelles**	**26 516,52 €**	**25%**	**6 629,13 €**
202	Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	5 799,00 €	25%	1 449,75 €
203	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	10 944,00 €	25%	2 736,00 €
2051	Concessions et droits similaires	9 773,52 €	25%	2 443,38 €
204	**Subventions d'équipement versées**	**8 970,00 €**	**25%**	**2 242,50 €**
204182	Subv org.publics divers - Bâtiments et installations	2 100,00 €	25%	525,00 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213503592-20251204-2025_091-DE

2046	Attributions de compensation d'investissement	6 870,00 €	25%	1 717,50 €
21	**Immobilisations corporelles**	**70 285,45 €**	**25%**	**17 571,36 €**
2111	Terrains nus	5 978,55 €	25%	1 494,64 €
212	Agencements et aménagements de terrains	2 940,00 €	25%	735,00 €
2131	Constructions bâtiments publics	3 664,00 €	25%	916,00 €
2135	Install. générales, agencements, aménagements des constructions	5 000,00 €	25%	1 250,00 €
2138	Autres constructions	4 600,00 €	25%	1150,00 €
2151	Réseaux de voirie	30 000,00 €	25%	7 500,00 €
2152	Installations de voirie	7 400,00 €	25%	1 850,00 €
2157	Matériel et outillage technique	5 000,00 €	25%	1 250,00 €
2183	Matériel informatique	1 189,00 €	25%	297,25 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	600,00 €	25%	150,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	3 913,90 €	25%	978,48 €
23	**Immobilisations en cours**	**126 316,53 €**	**25%**	**31 579,13 €**
231	Immobilisations corporelles en cours	126 316,53 €	25%	31 579,13 €

TOTAL CREDITS AUTORISES AVANT VOTE DU BUDGET 2026 : 58 425.12 €

La limite de 58 425.12 € correspond à la limite supérieure que la Commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du Budget Primitif 2026.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 jusqu'à l'adoption du budget primitif dans les limites fixées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/12/2025
Le Maire
Bruno GATEL

MAIRIE DE VISSEICHE
35130

Pour le
Le